

Instructions de montage et de maintenance, consignes de sécurité pour la robinetterie à gaz



ebmpapst

Vous trouverez le type de la robinetterie à gaz et la date de fabrication sur la plaque signalétique du robinet. Pour toute question sur la robinetterie à gaz, veuillez nous communiquer l'ensemble des informations de la plaque signalétique.

Plus d'informations sous :
www.ebmpapst.com

ebm-papst Landshut GmbH
Hofmark-Aich-Str. 25
84030 Landshut
Tél. +49 871 707-0
Fax +49 871 707-465
info3@de.ebmpapst.com
www.ebmpapst.com

État : 01/03/2018
Version : 3

CONTENU

1. CONSIGNES ET REMARQUES DE SÉCURITÉ	1
1.1. Niveaux de danger des remarques d'avertissement	1
1.2. Garantie et responsabilités	1
1.3. Qualification du personnel	1
1.4. Règles fondamentales de sécurité	2
1.5. Tension électrique et courant	2
1.6. Rayonnement électromagnétique	2
1.7. Déflagration	2
1.8. Surface chaude	2
1.9. Transport	2
1.10. Stockage	2
1.11. Élimination	2
2. UTILISATION CONFORME	2
2.1. L'utilisation conforme comprend également	2
2.2. Utilisation non conforme	2
3. BRANCHEMENT ET MISE EN SERVICE	3
3.1. Raccordement mécanique	3
3.2. Raccordement électrique	3
3.3. Branchement des robinetteries à gaz par fiches	4
3.3.1. Préparation du câble de raccordement pour le branchement	4
3.3.2. Branchements d'alimentation	4
3.4. Vérification des branchements	4
3.5. Généralités – Mise en circuit de l'appareil	4
3.6. Généralités – Mise hors circuit de l'appareil	4
4. MAINTENANCE	4

1. CONSIGNES ET REMARQUES DE SÉCURITÉ

Le présent manuel doit toujours être mis à disposition avant les travaux avec ou sur le produit, avant son installation et sa mise en service, avant les travaux d'entretien et de maintenance ou avant toute autre utilisation. Conservez le manuel pour toute utilisation ultérieure et pour les futurs propriétaires.

Lisez ce manuel d'utilisation très attentivement avant les travaux sur ou avec le produit. Respectez les remarques et avertissements suivants afin d'éviter de mettre en danger des personnes et de provoquer des dégâts ou des dysfonctionnements matériels ; agissez en conséquence.

La documentation produit fait partie intégrante de la robinetterie à gaz. En cas de vente ou de cession de la robinetterie à gaz, il est nécessaire de la remettre au nouveau propriétaire.

Il est autorisé, voire recommandé de dupliquer et distribuer la présente documentation produit afin d'informer sur les risques encourus et de prévenir les dangers.

1.1. Niveaux de danger des remarques d'avertissement

Dans la présente documentation produit, on fait appel à plusieurs niveaux de danger qui répondent à des situations de danger potentielles auxquelles correspondent des consignes de sécurité importantes :



DANGER

La situation dangereuse est imminente et entraîne, si les mesures ne sont pas appliquées, des blessures graves, voire mortelles. Appliquez impérativement la mesure.

AVERTISSEMENT

La situation dangereuse peut survenir et entraîne, si les mesures ne sont pas appliquées, des blessures graves, voire mortelles. Travaillez avec une extrême prudence.

ATTENTION

La situation dangereuse peut survenir et entraîne, si les mesures ne sont pas appliquées, des blessures ou dommages matériels légers ou minimes.

REMARQUE

Une situation potentiellement dangereuse est susceptible de survenir et d'entraîner, si elle n'est pas évitée, des dommages matériels.

1.2. Garantie et responsabilités

Les dommages corporels et matériels sont exclus de la garantie et ne sauraient relever de notre responsabilité s'ils découlent de l'une ou plusieurs des causes suivantes :

- Utilisation non conforme de la robinetterie à gaz
- Montage, mise en service, commande et entretien non conformes de la robinetterie à gaz
- Exploitation de la robinetterie à gaz en présence de dispositifs de sécurité défectueux ou de dispositifs de protection et de sécurité qui n'ont pas été installés conformément ou qui ne sont pas en état de fonctionner
- Non respect des consignes de sécurité et de montage
- Modifications conceptuelles apportées à la robinetterie à gaz de manière unilatérale
- Réparations non conformes
- Cas de force majeure
- Dommages dus à la poursuite de l'utilisation malgré l'apparition d'un défaut
- Combustibles inadaptés
- Défauts dans les conduites d'alimentation

1.3. Qualification du personnel

Le transport du produit, son déballage, son utilisation, sa maintenance et toute autre forme de manipulation devront être exclusivement réalisés par des techniciens spécialisés, qualifiés, informés et formés à cet effet (le cas échéant exclusivement des électriciens).

Instructions de montage et de maintenance, consignes de sécurité pour la robinetterie à gaz



1.4. Règles fondamentales de sécurité

Les risques provenant de la robinetterie à gaz en matière de sécurité devront faire l'objet d'une nouvelle évaluation après son incorporation dans l'appareil final. Un examen complet visant à établir le respect de toutes les dispositions légales, directives et règles de sécurité (par ex. règles nationales en matière technique et de prévention des accidents) applicables au domaine d'utilisation doit précéder la mise en service du produit final. Lors des travaux sur la robinetterie à gaz, tenez compte des points suivants :

- Ne procédez à aucune modification, aucun ajout ni aucune transformation sur la robinetterie à gaz sans l'autorisation d'ebm-papst Landshut.
- Respectez les consignes du manuel d'utilisation du fabricant de l'appareil final.

1.5. Tension électrique et courant

Vérifiez régulièrement l'équipement électrique de la robinetterie à gaz. Remplacez immédiatement les connexions desserrées et les câbles défectueux.



DANGER

Robinetterie à gaz chargée en électricité

Risque de choc électrique.

→ Quand vous travaillez sur une robinetterie à gaz chargée en électricité, tenez-vous sur un tapis de caoutchouc.

AVERTISSEMENT

Quand la tension de service est appliquée, les soupapes de sécurité de la robinetterie à gaz s'ouvrent automatiquement (par ex. après une panne de courant).

→ Pour les travaux sur la robinetterie à gaz, coupez la tension réseau et empêchez tout réenclenchement inopiné.

1.6. Rayonnement électromagnétique



REMARQUE

Perturbations électriques ou électromagnétiques après incorporation de la robinetterie à gaz dans les équipements du client.

→ Assurez-vous de l'aptitude CEM de l'équipement tout entier.

1.7. Déflagration



DANGER

Du gaz s'échappe du boîtier non étanche après déflagration

Danger de mort

→ Après une déflagration, vérifiez si la robinetterie à gaz est étanche.

→ Remplacez toute vanne de régulation des gaz non étanche immédiatement.

1.8. Surface chaude



ATTENTION

Les bobines peuvent devenir très chaudes

Ce qui entraîne un risque de brûlure. La protection contre les contacts doit être assurée, p. ex. par montage dans un appareil équipé d'un habillage protecteur.

1.9. Transport



REMARQUE

Transport de la robinetterie de gaz

→ Transportez la robinetterie à gaz uniquement dans son emballage original.

→ Pendant le transport, les robinetteries à gaz emballées doivent être fixées et bloquées de manière à éviter tout endommagement (par ex. si la charge glisse).

1.10. Stockage

- Qu'elle soit montée partiellement ou intégralement, stockez la robinetterie à gaz dans son emballage original, au sec, à l'abri des intempéries et dans un environnement propre.
- Protégez la robinetterie à gaz jusqu'au montage final contre les influences climatiques et les salissures.
- Pour garantir un fonctionnement parfait et une durée de vie aussi longue que possible, nous vous recommandons de stocker la robinetterie à gaz pendant une durée maximale d'un an.
- Respectez la température spécifiée pour le stockage.

1.11. Élimination

Lors de l'élimination des robinetteries à gaz, tenez compte de toutes les exigences et dispositions applicables en vigueur dans votre pays.

2. UTILISATION CONFORME

La robinetterie à gaz est conçue exclusivement comme appareil à incorporer selon les spécifications techniques convenues. Il ne fonctionne pas de manière autonome et n'est pas destiné à être remis à des clients finaux.

Toute utilisation différente ou dépassant ce cadre est considérée comme non conforme à la destination de la robinetterie à gaz et constitue une utilisation abusive de ce dernier.

Le fabricant du système final est responsable du produit final et doit prendre les mesures de sécurité nécessaires. Les équipements côté client doivent répondre aux contraintes mécaniques et thermiques d'exploitation ainsi qu'aux contraintes déterminées par la durée de vie de l'appareil. Toutes les applications visées par le fabricant du système final doivent faire l'objet d'un examen de sécurité minutieux.

2.1. L'utilisation conforme comprend également

- l'utilisation de la robinetterie à gaz exclusivement dans la plage des températures ambiantes autorisées.
- le respect des spécifications.
- la mise en service du composant à incorporer uniquement après son intégration dans l'appareil du client.
- l'exploitation de l'appareil avec tous les dispositifs de protection.
- le transport exclusif des gaz des familles 1,2 & 3 (conformément à la fiche G260 du DVGW [association allemande des métiers du gaz et de l'eau]).
- la robinetterie à gaz ne doit pas être exploitée en deçà de 0 °C dans les installations de gaz liquide. Convient exclusivement au gaz liquide à l'état gazeux, les hydrocarbures liquides détruisant les matériaux des joints.

2.2. Utilisation non conforme

Les utilisations suivantes de la robinetterie à gaz sont notamment interdites et peuvent générer des dangers :

- Utilisation de la robinetterie à gaz dans un environnement contenant des gaz ou des poussières inflammables, ou encore des matières solides ou des liquides combustibles.
- Contact avec des matières pouvant endommager les composants de la robinetterie à gaz, par exemple des liquides ou des détergents.
- Contact avec une maçonnerie durcie, des murs en béton ou sols
- Fonctionnement avec des dispositifs de protection intégralement ou partiellement démontés ou modifiés.
- Exposition à un rayonnement pouvant endommager les composants de la robinetterie à gaz, par ex. un fort rayonnement U.V.
- Fonctionnement avec des vibrations externes.
- Fonctionnement de la robinetterie à gaz en zone explosible.

Instructions de montage et de maintenance, consignes de sécurité pour la robinetterie à gaz



ebmpapst

- Toutes les utilisations possibles non définies comme utilisations conformes à la destination de l'appareil.

3. BRANCHEMENT ET MISE EN SERVICE

3.1. Raccordement mécanique



ATTENTION

Risque de coupure et d'écrasement au déballage de la robinetterie à gaz



- Soulevez précautionneusement la robinetterie à gaz de son emballage, évitez impérativement les chocs.
- Portez des chaussures de protection ainsi que des gants de protection résistants aux coupures.

- Vérifiez que la robinetterie à gaz n'a pas été endommagée pendant le transport. Les robinetteries à gaz endommagées ne peuvent plus être montées.
- Montez la robinetterie à gaz en fonction de votre application.
- Utilisez des fixations appropriées pour le montage.
- Protéger les portées de bride, appliquer les vis en croix et veiller à éviter toute tension au montage.
- Au montage, maintenir la robinetterie de gaz sur le boîtier, p. ex. avec une clé à fourche présentant une ouverture de mâchoire appropriée.
- Ne pas faire levier avec le servorégulateur de pression, voire le modulateur.



DANGER

Fuites de gaz à travers les robinetteries à gaz non étanches
Danger de mort

- Pour les travaux sur l'unité, l'alimentation en gaz doit être coupée.
- S'assurer que les conduites de gaz et la vanne de régulation des gaz est étanche aux gaz avant la mise en service et après les travaux sur l'appareil.
- Éviter les flammes nues.



DANGER

Des fuites peuvent se produire.

De même, les déflagrations peuvent entraîner des dommages de longue durée ou des déformations du boîtier susceptibles de provoquer des fuites. Un mélange air-gaz peut s'accumuler hors de la robinetterie à gaz. L'appareil peut exploser. Vous pouvez vous blesser gravement.

- Vérifiez quels sont les dangers survenant en cas, par exemple, d'installation, d'exploitation, de maintenance ou d'élimination par vos soins de la vanne de régulation des gaz avec votre appareil.

Évitez ces dangers.

Prenez à cette fin toutes les mesures nécessaires.

Mesures de sécurité en présence d'odeurs de gaz

- Éviter les flammes nues et la formation d'étincelles (notamment en allumant et éteignant la lumière et les appareils électriques, y compris téléphones portables)
- Ouvrir les fenêtres et les portes
- Fermer le robinet de coupure de gaz
- Prévenir les résidents et quitter le bâtiment
- Informer le fournisseur d'électricité de l'extérieur du bâtiment



DANGER

Risque de dégagement de gaz toxiques.

Les réglages de décalage et au niveau de l'étrangleur principal influencent la composition du mélange et, par suite, la propreté de la combustion. Il est donc indispensable de contrôler, voire de corriger, les réglages lors de la mise en service et après la maintenance. Les réglages doivent se faire en conformité avec le manuel d'utilisation de la chaudière/du brûleur.

ATTENTION

L'utilisation de sprays détecteurs de fuite de gaz peut causer des dysfonctionnements. Les sprays détecteurs de fuite de gaz ne doivent pas être exposés à des contacts électriques ni passer au travers du diaphragme de la vanne de régulation de gaz.

3.2. Raccordement électrique



DANGER

Tension électrique sur la robinetterie à gaz

Choc électrique

- Installez toujours un conducteur de protection.
- Vérifiez le conducteur de protection.



DANGER

Isolation défectueuse

Danger de mort par électrocution

→ N'utilisez que des câbles satisfaisant aux normes d'isolation applicables en matière de tension, de courant, de matériau d'isolation, de capacité de charge, etc.

- Poser les câbles de manière à éviter qu'ils entrent en contact avec des pièces en rotation.

AVERTISSEMENT

Tension électrique, choc électrique

La robinetterie à gaz est un composant à incorporer qui ne possède pas d'interrupteur assurant une séparation électrique.

Les pièces métalliques sont conductrices.

→ N'utilisez la robinetterie à gaz qu'avec la protection de câble prévue à cet effet.

→ Ne raccordez la robinetterie à gaz que sur des circuits électriques équipés d'interrupteurs à coupure sur tous les pôles.

→ Avant d'effectuer des travaux sur la robinetterie à gaz, vous devez couper l'alimentation électrique et empêcher le réenclenchement de l'installation/la machine dans laquelle la robinetterie à gaz est incorporée.

AVERTISSEMENT

Pénétration d'eau dans les conducteurs ou câbles

De l'eau pénètre par l'extrémité client du câble et peut endommager la robinetterie à gaz.

- Veillez à ne raccorder l'extrémité du câble que dans un environnement sec.

Conditions préalables

- Vérifiez que les données de la plaque signalétique correspondent bien aux données de raccordement.
- Avant de raccorder la robinetterie à gaz, assurez-vous que la tension d'alimentation correspond bien à la tension de l'appareil.
- N'utilisez que des câbles conçus pour supporter l'intensité de courant indiquée sur la plaque signalétique.



3.3. Branchement des robinetteries à gaz par fiches

3.3.1. Préparation du câble de raccordement pour le branchement



Les câbles, y compris l'interface client, relèvent de la consigne applicable au câblage intérieur.

Évaluez la conformité à la norme et le type de protection de votre appareil final après incorporation de la robinetterie à gaz ebmpapst.

3.3.2. Branchements d'alimentation

AVERTISSEMENT

Tension électrique

La robinetterie à gaz est un composant à incorporer qui ne possède pas d'interrupteur assurant une séparation électrique.

→ Raccordez la robinetterie à gaz à un dispositif déclencheur approprié.

→ Ne raccordez la robinetterie à gaz que sur des circuits électriques équipés d'interrupteurs à coupure sur tous les pôles.

→ Avant d'effectuer des travaux sur la robinetterie à gaz, vous devez empêcher le réenclenchement de l'installation/la machine dans laquelle la robinetterie à gaz est incorporée.

→ Ne pas mettre les mains dans l'ouverture, risque de blessure ! Le conducteur de protection doit être raccordé !

→ Attention, les pièces métalliques sont conductrices : couper l'alimentation électrique si nécessaire !

→ La robinetterie à gaz doit être protégée dans l'appareil par un fusible, un limiteur de température de sécurité, une protection contre les surcharges ou composants similaires.

→ Conformément à DIN EN 60335-1, une protection de 16 A maxi (valeur nominale) doit être intégrée en amont du câble d'alimentation pour la protection de l'appareil.

- Vérifiez l'affectation des broches de votre fiche.
- Assemblez les fiches encastrées et les contre-fiches.
- Assurez-vous que la fiche est correctement enclenchée.

3.4. Vérification des branchements

- Assurez-vous de l'absence de tension (sur toutes les phases). Empêchez tout redémarrage inopiné de la robinetterie à gaz.
- Vérifiez que la contre-fiche est correctement engagée dans la fiche encastrée.
- Vérifiez que la contre-fiche est correctement montée sur le câble de raccordement.

3.5. Généralités – Mise en circuit de l'appareil

- Avant la mise en circuit de la robinetterie à gaz, assurez-vous qu'elle ne présente pas de dommages extérieurs visibles et que les dispositifs de protection sont en état de fonctionner.
- Appliquez la tension nominale pour l'alimentation.

3.6. Généralités – Mise hors circuit de l'appareil

Mettre la robinetterie à gaz hors circuit pendant le fonctionnement et les travaux de maintenance :

- Coupez la tension d'alimentation de la robinetterie à gaz.
- Lors du débranchement, veillez à débrancher le conducteur de mise à la terre en dernier.

4. MAINTENANCE

- Ne réalisez aucune réparation sur votre robinetterie à gaz. Renvoyez la robinetterie à gaz à ebmpapst pour réparation ou pour échange.
- Lors du démontage/remplacement de pièces, remplacez toujours les joints.
- Il est nécessaire de remplacer les composants pertinents pour la sécurité une fois qu'ils sont arrivés au terme de leur durée d'utilisation.
- ebmpapst prescrit de remplacer les robinetteries de gaz après 10 ans ou 500 000 cycles de commutation.
(VHB – www.vhb-controls.org/positionspapiere)